LA GAZETTE DE PARNAY

Bulletin municipal n ° 13 **SEPTEMBRE 2018**

MAIRIE de PARNAY

Route de SAUMUR

49730 PARNAY

Tél : 02.41.38.11.61

E-mail : mairie-parnay@wanadoo.fr

Site : parnay.fr

Permanences du secrétariat

lundi 8H30/12H30-14H30/18H30

Mercredi 08H30/12H00

Vendredi 8H30/12H30– 13H30/16H30

Monsieur le maire peut recevoir sur RDV

En cas d'urgence vous pouvez appeler le 06.43.70.30.70

Chères Parnaysiennes, Chers Parnaysiens,

Le weekend-end du 16 septembre rassemblera deux événements importants pour notre commune et notre pays :

- Les Journées Européenne du Patrimoine :

Ces journées, permettront aux nombreux touristes et randonneurs de découvrir notre église du XI siècle, récemment restaurée. Elle témoigne de l'effort consenti par nous tous, afin de sauvegarder les édifices religieux et historiques, comme celui de l'église de PARNAY, symbole de notre histoire communale.

Trois châteaux ainsi que le Clos des Murs, également existant sur Parnay, témoignent de la richesse patrimoniale de notre commune ligérienne.

Grâce au soutient des autorités publiques (sous forme de subventions), à l'investissement d'associations et à l'effort des communes (je n'oublie pas, non plus, les actions privées) nous pouvons découvrir le patrimoine de notre territoire.

Tous ces efforts contribuent à faire de PARNAY, une étape touristique de plus en plus connue.

- Le ban des vendanges est l'événement célébrant, depuis des siècles, la date d'ouverture des vendanges.

C'est aussi un événement qui permet de nous rassembler sur les lieux de l'église, située au cœur de notre vignoble, pour y célébrer une messe et nous rencontrer lors du pot de l'amitié sur l'espace de verdure.

A ce titre, je voudrais remercier tous les viticulteurs qui participent, sous forme de don de bouteilles, à ce rendez-vous très convivial.

Leur travail et leur savoir faire, contribuent à la renommée des vins de notre territoire.

Je leur souhaite de belles vendanges ainsi qu'un bel automne à vous tous.

Éric Lefièvre, Maire.

ÉCHOS DES RÉUNIONS DE CONSEIL

ACCESSIBLITÉ DE LA MAIRIE

Le Conseil Municipal décide de confier les travaux relatifs à l'aménagement pour l'accessibilité aux PMR de la mairie, à :

-Entreprise DALLANCON, de Distré-49400, 4 rue de la Chesnaie, pour un coût HT de 7 050.00 € : Fourniture et la pose de la porte d'entrée du hall, fabrication et pose d'une banque d'accueil au secrétariat.

-Entreprise MONSSU, de Fontevraud-l'Abbaye-49590 111 avenue des Roches, pour un coût HT de 2 600.012 € : Modification électrique dans le secrétariat.

RESTAURATION EXTERIEURE DE L'ÉGLISE-GOUTTIERE SUR FAçADE SUD

Le Conseil Municipal, décide, sur proposition du Maître d'Œuvres, de retenir les devis pour :
- la création du réseau d'évacuation des eaux pluviales, par l'Entreprise Hory-Chauvelin, pour 5 558.07 € HT,
- la fourniture et pose de gouttières, pour 1 883.22 € HT.

AMÉNAGEMENT PAYSAGER ENTRE LA MAIRIE ET LA BOULANGERIE

Le Conseil Municipal prend connaissance :
- du Dossier de Consultation des Entreprises relatif à l'aménagement paysager entre la mairie et la boulangerie, élaboré par le Cabinet TALPA, Maître d'Œuvre,
- de l'estimation financière incluant la création de toilettes publiques et la démolition de la maisonnette, s'élevant à 132 959.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, procède au vote, valide, à 8 voix pour et 1 abstention, le DCE et l'estimation financière présentée.

SÉCURISATION DE LA RUE VALBRUN ET DE LA ROUTE DES VINS

Monsieur le Maire,
-informe le Conseil Municipal, qu'après une réunion de chantier avec l'Entreprise ATP et le Cabinet PRAGMA, Maître d'Œuvre, une plus value de 3 030.00 €, relative à la création de deux plateaux ralentisseurs. Ces travaux supplémentaires correspondent à la reprise de voirie de part et d'autre des caniveaux posés afin de favoriser l'écoulement des eaux de pluies.
-présente les travaux de sécurisation de la rue Valbrun et route des Vins tel qu'ils ont été définis lors de cette réunion, pour un total de 42 972.50 € HT, beaucoup moins élevé que la précédente proposition.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la plus-value ainsi que le projet revu.

PLUi

Monsieur le Maire présente les modifications proposées au PLU de Parnay sur les zones qui pourraient être classées 1AU et 2 AU.
Les modifications proposées par la Communauté d'Agglomération seront à valider en septembre prochain.

ACHAT D'UN ORDINATEUR

Suite au recrutement d'un Adjoint administratif, à temps non complet, le Conseil Municipal retient le devis, de l'Entreprise MASC INFORMATIQUE de Varennes-sur-Loire, s'élevant à 719.42 € HT, pour l'achat d'un ordinateur.

PLATEAUX RALENTISSEURS ROUTE DE SAUMUR

Suite à la demande du Maire, l'ADT a effectué une expertise sur la réalisation du plateau ralentisseur devant la boulangerie et la modification de celui se trouvant devant la mairie.
M. Métayer de l'ADT, qui a effectué cette analyse, a constaté que les pentes des rampants relevées sur le premier mètre sont les suivantes :
- Sur les deux rampants du plateau de la Boulangerie les pentes sont environ de 10%
- Sur le plateau de la Mairie les pentes sont :
- Coté Saumur de 5 %
- Côté Montsoreau de 5% sur les rives et de 3% dans l'axe (La pente de l'amorce diminue l'effet du rampant côté coteau)

Propositions :
- Sur le plateau de la boulangerie modifier les rampants pour les ramener à 5% en allongeant la longueur du rampant (2.50 à 3.00m à la place de 1.50m).
- Sur le plateau de la Mairie Coté Montsoreau :

Reprendre l'amorce et la partie supérieure du plateau sur 2m pour avoir un rampant de 5% sur une longueur de 1.50m en axe et 2 m en rive.
Ou reprendre l'amorce et la partie supérieure du plateau sur 4m pour avoir un rampant de 5% sur une longueur de 2.00m en axe et en rive.
Monsieur le Maire prendra contact avec l'Entreprise RTL afin de réaliser les modifications souhaitées, tout en conservant la zone limitée à 30 km/h devant la boulangerie.

DISPOSITIF "LA PARTICIPATION CITOYENNE"

Le Gendarme Lionel Roulleau, correspondant sureté, à la Gendarmerie de Fontevraud-l'Abbaye, présente le dispositif de "La Participation Citoyenne" qui existe depuis 2006.
Cela permet de prêter attention à l'environnement et renforce les liens dans le voisinage.
Si le Conseil Municipal décide de lancer ce dispositif sur la Commune de Parnay, la Gendarmerie organisera une réunion publique afin d'informer la population. Une convention serait ensuite signée entre la Gendarmerie, la Préfecture et la Commune de Parnay.

AMENAGEMENT PAYSAGER ENTRE LA MAIRIE ET LA BOULANGERIE - AIRE DE FITNESS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide, à 8 voix pour et 1 abstention, le devis s'élevant à 9 197.00 € HT, de la Société PCV COLLECTIVITÉS d'Échiré 79410, relatif à l'aménagement de l'aire de fitness en plein air, sous réserve de l'obtention de subventions.

ÉCOLE - DEMANDE DE SUBVENTION

Après avoir pris connaissance de la demande, de subvention, des professeurs de l'École de Parnay pour financer un projet de séjour durant l'année scolaire 2018/2019, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accorde, à l'unanimité, une subvention de 800.00 €, versée à la Coopérative Scolaire de l'École de Parnay, afin de soutenir financièrement ce voyage scolaire.

FAMILLES RURALES LOIRE ET COTEAU - SUBVENTIONS Enfance-Jeunesse

Le Conseil Municipal attribue une subvention de 230.00 €, à l'Association Familles Rurales Loire et Coteau pour le financement de la section "petite enfance" du 2ème trimestre 18.

ASSOCIATION DES MAIRES RURAUX - ADHÉSION 2018

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à l'Association des Maires Ruraux du Maine-et-Loire. L 'adhésion pour 2018 est de 90.00 €.

INFOS ET VIE PRATIQUE

LOCATION DE LA SALLE DES LOISIRS (2, chemin de Béniquet)

Elle peut accueillir jusqu'à 80 personnes assises, la cuisine est équipée d'un grand réfrigérateur, d'un four micro-ondes et de deux plaques à induction.

Les réservations se font au secrétariat de la mairie, aux heures habituelles d'ouverture au public.

	Habitants de Parnay	Locataires hors commune
Week-end	165.00 €	230.00 €
Journée en semaine	80.00 €	115.00 €
Supplément ménage	100.00 €	100.00 €
Caution	500.00 €	500.00 €

LOCATION DE BARNUMS, TABLES ET BANCS

Le Comité des Fêtes de Parnay propose à la location des barnums, tables et bancs pour vos fêtes ou manifestations extérieures.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter

Mme Joëlle Haudebault au 02.41.38.10.91 ou M. Bertrand Thyreault au 02.41.40.77.21

COMMANDE DE FRUITS & LÉGUMES

A la ferme, nous essayons de cultiver les meilleurs légumes qui soient. Nous privilégions les variétés les plus qualitatives ainsi que des méthodes de culture raisonnées afin de limiter les produits de traitements.

Livraison à Parnay, parking de la boulangerie, le jeudi à 18 h 45. Vous devez fournir votre panier nominatif : cagette, clayette…(sauf si, c'est la première fois). Les commandes sont prises jusqu'au MARDI soir par mail : olivier.gregoire4@wanadoo.fr ou au 02.41.51.72.09, en indiquant le lieu de livraison/Jour et horaire ainsi que le montant de la commande.

REPORT DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGERES

La collecte des ordures ménagères à lieu le jeudi, lorsqu'il est férié, la collecte est reportée au samedi.

Le jeudi 1er novembre étant férié, la collecte aura lieu le samedi 3 novembre.

Les collectes ont lieu tôt le matin et les horaires de passage sont variables. Présentez vos containers avant 6 h 00 ou la veille, à partir de 19 h 00.

Les déchèteries sont fermées les jours fériés (1er novembre, 11 novembre, 25 décembre).

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE 2019

Principe :

Pour pouvoir voter, il faut s'inscrire sur les listes électorales à la mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans.

Les conditions pour s'inscrire :

- être âgé d'au moins 18 ans la veille du 1er tour de scrutin ;
- être de nationalité française (les citoyens européens résidant en France peuvent s'inscrire sur les listes complémentaires pour participer aux élections municipales et/ou européennes) ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

OPÉRATION COMMUNE PROPRE

Si votre chien n'arrive pas à ramasser ses crottes tout seul…

C'est à vous de le faire pour lui et par civisme envers nous tous

Afin qu'il n'y ai plus de déjections canines sur la voie publique, nous remercions les propriétaires d'animaux de s'associer à notre volonté d'avoir un village propre.

Que ce soient nos trottoirs, les chemins ou tout autre lieu, ils sont quotidiennement souillés par les déjections canines.

Nous faisons appel à votre civisme dans ce premier temps de prévention.

Si cela ne suffit pas, les propriétaires des animaux laissant les déjections sur le domaine public seront verbalisés selon l'arrêté municipal du 09 février 2018, à savoir :

- *article 4* : Afin d'assurer et de maintenir la propreté des espaces publics, chaque personne ayant la garde d'un chien doit ramasser les déjections de son animal.
- - *article 7* : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies par les agents de la force publique de la Gendarmerie habilitée à dresser des procès-verbaux conformément aux lois et règlements en vigueur, les contrevenants s'exposent aux amendes prévues à cet effet.

Arrêté préfectoral du 30/12/99 : Article10 : **REGLEMENTATION DU BRUIT**

Les travaux momentanés de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers en dehors de tout cadre professionnel et à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon, pompes d'arrosage à moteur à explosion, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8H30 à 12H 00 et de 14 H 00 à 19 H 30
- Le samedi de 9 H à 12 H et de 15 H à 19H et
- Le dimanche et jours fériés de 10H à 12H

REGLEMENTATION DES FEUX DE PLEIN AIR

Par arrêté préfectoral,

Le brûlage à l'air libre par les particuliers, des déchets végétaux secs issus d'une production personnelle sans intervention d'une entreprise d'espaces verts ou d'un paysagiste est toléré en dehors des zones urbaines à condition qu'il ne cause pas de nuisance directe au voisinage. Cette tolérance n'est accordée qu'entre 11 heures et 15 heures 30 durant les mois de décembre, janvier et février et de 10 heures à 16 heures 30 les autre mois, hors mois faisant l'objet d'une interdiction, notamment au titre du risque d'incendie.

Lors de période de sécheresse propice aux incendie ou de chaleur importante susceptible d'avoir des incidences sur la qualité de l'air, des interdictions d'allumer tout feu de plein air pourra être prononcé par arrêté préfectoral.

DÈS MAINTENANT
DANS MON DÉPARTEMENT

la carte d'identité à portée de clic !

- Je peux faire ma pré-demande en ligne
- Je gagne du temps
- Je m'adresse à l'une des mairies à ma disposition*
- Mon titre est plus sûr

PASSEPORT CARTE D'IDENTITÉ IMMATRICULATION PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES à portée de clic !

* Liste des mairies équipées du nouveau dispositif disponible sur le site de ma préfecture.

L'État simplifie mes démarches dans mon département !

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- ☑ Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- ☑ Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : *http://predemande-cni.ants.gouv.fr/* et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- ☑ Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- ☑ Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- ☑ Je rassemble les pièces justificatives.
- ☑ Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- ☑ Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.

PASSEPORT CARTE D'IDENTITÉ IMMATRICULATION PERMIS DE CONDUIRE
MES DÉMARCHES à portée de clic !

Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

Imprimé par la DILA

HORAIRES D'OUVERTURE
des déchèteries

SAINT-LAMBERT-DES-LEVÉES
BELLEVUE Route du Vieux Vivy

Lundi au vendredi	8h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Samedi	8h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Dimanche	9h30 – 12h00	

SAUMUR
CLOS BONNET 60, rue du Tunnel

Lundi au vendredi	8h30 – 12h00	13h30 – 18h00
Samedi	8h30 – 12h00	13h30 – 18h00

MONTREUIL-BELLAY
CHAMP LIVEAU Les Quints

Lundi au vendredi		14h00 – 18h00
Samedi	8h30 – 12h00	13h30 – 18h00

Fermé les jours feriés
Réservé aux particuliers du territoire

02 41 50 44 67
www.agglopropre49.fr
Saumur agglopropreté

ETABLISSEMENT DU SERVICE NATIONAL NORD-OUEST
Centre du service national d'Angers

MA JDC SUR MOBILE

Une application mobile pour la Journée défense et citoyenneté

Pourquoi ? Afin de renforcer l'accompagnement des 780 000 jeunes qui effectuent chaque année leur **Journée défense et citoyenneté** (JDC), la **direction du service national** (DSN) lance une application pour smartphone.
Cette application mobile permet de **faciliter les démarches** des jeunes et leur donner des informations utiles relatives à cette journée. Le développement de cette application s'inscrit dans le cadre de la **modernisation de l'action publique**, visant à utiliser davantage les **outils numériques** dans la relation entre l'administration et les usagers.

MA JDC SUR MOBILE
VOTRE JDC EN UN CLIC

Comment ? **Téléchargeable gratuitement** sur Apple Store et sur Google Play, l'application propose de nombreuses fonctionnalités.

Les jeunes convoqués en JDC peuvent désormais :
- ✓ **Géo-localiser leur site de JDC** via Google Map, préparer leur itinéraire et calculer leur temps de trajet ;
- ✓ Retrouver toutes les **informations pratiques sur la JDC** et son déroulement (adresse, horaires, pièces à fournir, programme de la Journée...) ;
- ✓ **Prendre contact** plus facilement avec les centres du service national (CSN) dont ils relèvent, afin de traiter les demandes particulières (demande de changement de date de convocation, situation de handicap...) ;
- ✓ Obtenir **plus d'informations sur les opportunités de carrières** au sein des armées et de la gendarmerie, sur le service civique ou les missions locales.

Faites-le savoir à vos administrés !
Communiquez sur cette application dans votre bulletin d'informations municipal, sur vos panneaux d'affichage, sur votre site internet...

Les jeunes ne possédant pas de Smartphone ont toujours la possibilité d'entreprendre leurs démarches de manière « classique » (réception de la convocation détaillée et contact téléphonique avec les centres du service national).

Pour plus d'informations, contactez directement le centre du service national d'Angers :
☎02 44 01 20 50
csn-angers.jdc.fct@intradef.gouv.fr
www.defense.gouv.fr/jdc

www.defense.gouv.fr/jdc
DEFENSE .GOUV.fr

© Création ESN NO/CPRE Juillet 2015

EN AUTOMNE EN DÉCHÈTERIE

VENEZ BROYER VOS BRANCHAGES

ET REPARTEZ AVEC VOTRE BROYAT

GRATUIT
destiné aux particuliers

BELLEVUE
ST-LAMBERT-DES-LEVÉES

sam. 15 sept. 13h30-15h30
ven. 21 sept. 9h-11h
ven. 28 sept. 13h30-15h30
ven. 5 oct. 13h30-15h30
jeu. 11 oct. 13h30-15h30

TOUS LES VENDREDIS DU 19 OCT. AU 23 NOV. DE 13H30 À 15H30

CLOS BONNET
SAUMUR

sam. 15 sept. 9h-11h
mer. 19 sept. 13h30-15h30
lun. 24 sept. 13h30-15h30
lun. 1er oct. 9h-11h
jeu. 11 oct. 9h-11h

CHAMP DE LIVEAU
MONTREUIL-BELLAY

ven. 21 sept. 13h30-15h30
lun. 1er oct. 13h30-15h30
sam. 13 oct. 13h30-15h30

SAUMUR agglopropreté

Réduisons nos déchets
www.aggloprope49.fr
02 41 50 44 67

Contre les frelons asiatiques

Faites des pièges dès maintenant

Le piège !!!

Des pièges simples peuvent être réalisés à partir d'une bouteille en plastique vide (1,25 litre, 1,5 litre, 2 litres) coupée au tiers supérieur et dont la partie haute sera placée à l'envers (et fixée par deux agrafes) pour faire entonnoir.

Pour permettre aux petits insectes non ciblés de s'échapper, faites des petits trous (environ 5mm) avec un bout de fil de fer chauffé.

Au fond de cette bouteille, versez :

- un verre de bière brune de préférence
- un verre de vin blanc (qui repousse les abeilles)
- un trait de sirop (cassis ou framboise, ...)

Ce piège peut-être suspendu à un arbre, de préférence au soleil, à une hauteur de 1,50m ou 2 mètres (pour une bonne surveillance). Il peut également être placé sur un balcon.

Plus on met de pièges, même sur un petit terrain, plus on augmente les chances de capture.

Jusqu'au 1er mai, vous pouvez piéger des reines fondatrices de colonies de frelons asiatiques.
Passée cette période, **vous risquez de capturer de nombreuses espèces autochtones (frelons jaunes, guêpes, etc ...)**
Il vaudra donc mieux retirer vos pièges.

Chaque fondatrice piégée = un nid en moins !!!

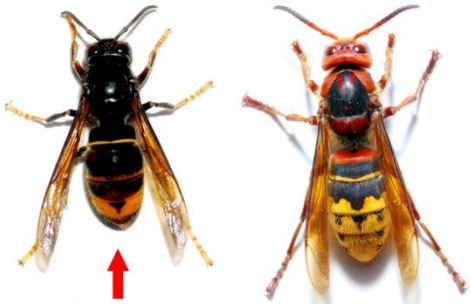

Frelon asiatique (taille réelle 3 cm)

Frelon commun (jusqu'à 4 cm)

Pour détruire un nid de frelons asiatiques vous pouvez contacter l'Entreprise PAVILLON 49, rue du Gros Caillou 49400 Saumur. Tél : 02.41.67.32.19 - Port : 06.85.51.31.12

La Municipalité de Parnay prend en charge la destruction de nids de frelons à hauteur de 90.00 €, par nid détruit. Le dépassement restera à la charge des administrés.
Si vous faites détruire un nid de frelons asiatiques, demandez au prestataire que vous avez sollicité de faire parvenir la facture à la mairie, laquelle il aura précisé votre nom et votre adresse.

NETTOYONS LE THOUET

L'évènement Nettoyons le Thouet revient le samedi 29 septembre à Saumur et à Montreuil-Bellay. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertures sur le site Internet de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Nettoyons le Thouet s'inscrit dans le cadre de l'opération Nettoyons la nature initiée par l'enseigne de grande distribution E.Leclerc. Au-delà de la démarche éco-citoyenne ce projet a pour objectif de sensibiliser les habitants à la biodiversité de leur rivière et également aux impacts de leurs activités sur le milieu naturel. En 2017, 1,380 t de déchets divers ont été récoltés, ce qui prouve l'importance et la nécessité de cette action.

Une opération ouverte à tous
Nettoyons le Thouet s'adresse à tous, adultes et enfants, désirant s'impliquer dans le nettoyage du cours d'eau. Il sera remis à chaque inscrit un kit de nettoyage de la rivière comportant une chasuble, une paire de gants, des sacs-poubelles, de la documentation et une collation offerte vers 12 h 30. Les personnes non inscrites mais souhaitant tout de même participer peuvent se présenter aux lieux et heures de rendez-vous avec leur propre matériel et un pique-nique.

Inscriptions avant le 17 septembre 2018, auprès du service environnement de l'Agglomération : 02 41 40 45 78.

5ème Fête du Parc le 23 septembre prochain à Saint-Benoît-la-Forêt !

Pour sa 5e édition, la Fête du Parc revient en Indre-et-Loire à Saint-Benoit-la Forêt. Le dimanche 23 septembre prochain de 10h00 à 18h00, dans une ambiance conviviale, venez vous immerger en forêt. Le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine a conçu pour vous un programme unique et gratuit fait d'ateliers, de démonstrations, de balades à vivre en famille.

La forêt, des racines à la cime

En explorant le thème de la forêt, le Parc le parcourt des racines à la cime. Le public pourra ainsi découvrir les métiers et la gestion forestière, la biodiversité présente en forêt mais aussi les activités et les loisirs qui s'y déroulent. C'est plus de 25 animations qui attendent les visiteurs sur place. Un atelier de reconnaissance et dégustation de plantes sauvages, la fabrication de papier recyclé, une balade cueillette de champignons ou encore la création d'une œuvre collective en matériaux naturels et bien plus encore… tendent les visiteurs sur place. Un atelier de reconnaissance et dégustation de plantes sauvages, la fabrication de papier recyclé, une balade cueillette de champignons ou encore la création d'une œuvre collective en matériaux naturels et bien plus encore…

Les métiers de la forêt seront bien représentés. Parmi eux, un arboriste procèdera à l'abattage d'une dizaine d'arbres qui seront ensuite tirés par des chevaux jusque dans la prairie !

Un lieu idéal

La Fête du Parc se déroulera sur le site de la Pomardière à Saint-Benoit-la-Forêt. Ce site classé Espace naturel sensible par le département d'Indre-et-Loire se situe sur la commune de Saint-Benoit-la-Forêt. Dans la prairie en lisière de forêt sera installé le village d'animations. A proximité immédiate, le public pourra partir en forêt lors d'une des nombreuses balades accompagnées ou assister à l'un des spectacles.

Chaque événement est unique : tous les deux ans, le lieu et le thème changent. Aucune fête ne se ressemble même si on y retrouve un principe de base : la participation du public. Les visiteurs pourront ainsi manipuler, créer, gouter, toucher et bien évidemment se balader en forêt à la rencontre de ce milieu naturel. Pas besoin d'être expert pour passer un bon moment, l'objectif est d'apprendre en s'amusant qu'on soit petit ou grand.

Un programme original et sauvage : Spectacles, ateliers, démonstrations... il y en a pour tous les âges et tous les goûts !

Restauration et buvette 100% locales

Une faim de loup ou une p'tite fringale, profitez sur place d'une petite restauration et d'une buvette à base de produits locaux, de saison et biologiques :

- Petite restauration (wraps, salades, fouées...) - *présence d'un food-truck et comité des Fêtes de Saint-Benoît-La-Forêt*
- Buvette 100% locale - *par "Une autre cave" et le comité des Fêtes de Saint-Benoît-La-Forêt*

RAM SUD SAUMUROIS

Pour les parents

- Information sur les différents modes de garde de l'enfant jusqu'à ses 6 ans
- Mise en relation avec les assistantes maternelles (liste par votre commune)
- Information et orientation sur vos droits et obligations d'employeur particulier
- Ecoute et échange sur l'accueil de votre enfant
- Manifestations festives (spectacles, portes ouvertes…) et soirées d'informations sur des thèmes en lien avec la petite enfance

Pour les enfants

- Lieu de socialisation
- Activités d'éveil qui répondent aux besoins de l'enfant et respectent son rythme
- Animations en lien avec les activités locales et les structures existantes (bibliothèques, patrimoine, maison de retraite)

Pour les assistant(e)s maternel(le)s et les gardes à domicile

- Information et orientation sur vos droits et obligations.
- Ecoute et échanges sur votre pratique professionnelle avec d'autres assistants maternels et gardes à domicile avec l'animatrice et/ou intervenants
- Action de professionnalisation lors des matinées et/ou soirées à thème

Pour les candidats à l'agrément

- Information sur le métier et sur les démarches à effectuer
- Mise en relation avec des assistants maternels agréés

Les matinées d'éveil

Les matinées d'éveil sont ouvertes de 9h30 à 11h30 aux enfants accompagnés de leur parent ou de leur assistant maternel à Montsoreau le 1er mardi et le 3ème jeudi du mois à la salle Rose (près de l'école).

Pour tout renseignement, contacter l'animatrice du relais :
Jessy LEVEQUE 3 rue des Martyrs 49730 Turquant
06 86 01 76 80 ramsudsaumurois@syndicat-cote.fr

Un planning des animations est réalisé chaque trimestre,
N'hésitez pas en faire la demande par téléphone ou par mail.

Multi-accueil Les Tregletins

Le multi-accueil Les Troglotins géré par le syndicat des communes de la côte est une structure pouvant accueillir les enfants de 2 mois et demi à 4 ans. Les familles de Parnay peuvent bénéficier de l'accueil régulier, type crèche et de l'accueil occasionnel, type halte-garderie. Une équipe de professionnels de la petite enfance accueillent vos enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Fermeture annuelle les 3 premières semaines d'août et une semaine à Noël.
Les tarifs sont calculés en fonction des revenus des parents et du nombre d'enfants à charge.

Multi-accueil Les Troglotins 3 rue des Martyrs 49730 TURQUANT 02.41.51.55.49

Familles rurales
Vivre mieux !

ASSOCIATION LOIRE ET COTEAU

A partir du 5 septembre:

"Les P'tites Fripouilles", accueille vos enfants de 3 à 10 ans, tous les mercredis, de 7 h 30 à 18 h 30, au 2 rue Saumuroise à Souzay-Champigny.

Possibilité d'inscription à la demi journée ou à la journée.
Repas et goûter fournis
Transport des enfants n'est pas assuré depuis les communes de la Côte.

Pendant les mercredis et petites vacances scolaires:
2 rue Saumuroise, à Souzay-Champigny .

"La Passerelle", accueille vos enfants de 9 à 11 ans, tous les mercredis, de 7h30 à 18h30, dans le local du Déclic, 27 rue des Abbesses à Montsoreau et tous les samedis de 14h à 18h, à la salle Yves Duteil de Fontevraud-l'Abbaye.

"Le Déclic" accueille vos enfants de 11 à 17 ans, au 27 rue des Abbesses à Montsoreau:

Tous les mercredis, de 7h30 à 18h30.
Tous les vendredis, de 17h30 à 22h.00
Tous les samedis, de 14h à 18h.

Les jeunes vendent, pour financer leurs activités, des bouteilles de jus de pomme bio qu'ils vont presser et conditionner à l'association "Espoir Jus De Fruits" à Ecouflant : 3.00€/ bouteille. Pour toute commande contactez Delphine Pasquier, référente jeunesse.

Les 3 accueils de loisirs sont ouverts pendants les vacances scolaires, du lundi au vendredi.

Pour plus de renseignements : www.loire-et-coteau.fr
Pour l'enfance: Mme Crépeau: 06.07.71.61.87 ou afr.animationenfance@gmail.com
Pour la jeunesse: Mme Pasquier: 06.64.12.94.47 ou afr.animationjeunesse@gmail.com

MESSE DES VENDANGES

A l'occasion du ban des vendanges
Dimanche 16 septembre, à 11 h 00
À l'église Saint-Pierre de Parnay

La messe des vendanges sera célébrée, par l'Abbé Stéphane Poirier, Curé de la Paroisse Saint-Vincent des Coteaux de Saumur. La cérémonie sera animée par «L'Harmonie de Varrains-Chacé », en présence de la Commanderie du Taste de Saumur et la Confrérie des Sacavins d'Anjou.

A partir de 12 h 00, un apéritif, offert par la Municipalité et les Viticulteurs de Parnay, sera servi sur l'esplanade de l'église.

Vous y êtes tous chaleureusement invités.

BAN DES VENDANGES

Déjà à Rome la date des vendanges n'est pas laissée au libre arbitre du vigneron et repose sur une délibération publique dans le sens de l'intérêt général et Olivier de Serres d'affirmer « ce sont des reliques de l'antique censure de Rome que la police fut le fait des vendanges ».

Tout au cours du Moyen Âge, tout seigneur (noble ou ecclésiastique) disposait de la liberté d'établir des règlements et des proclamations publiques (droit de ban), sur l'étendue de son domaine. Il décrétait donc le ban des vendanges qui ne pouvait être levé qu'avec son accord. De plus, avec le droit de *banvin*, il se réservait de vendre son vin en premier. Ce droit féodal de ban, ou *bannus*, était germanique et fut imposé par les mérovingienne et les carolingienne. Dans son ouvrage *Les vieilles vignes de notre France* Pierre Vital a analysé le contexte historique du ban des vendanges « Seigneurs et décimateurs avaient leurs droits à sauvegarder et, dans ces époques à réglementation outrancière, les vendanges ne pouvaient échapper à des entraves si volontiers tendues. D'une manière générale, en France, le tenancier ne pouvait pas récolter ses raisins sans l'autorisation du seigneur, donnée après inspection des vignes. Il fallait donc pour commencer les vendanges obtenir le *cry*, *congié* et *licence* de son seigneur. C'est ce qu'on a appelé plus tard, le ban des vendanges, institution qui survécut à la féodalité. Ce serait cependant trop restreindre la portée du ban des vendanges, que de lui attribuer uniquement la facilité de percevoir des redevances. Il avait aussi pour dessein plus noble, la recherche de la qualité, car les experts envoyés dans les vignes pour fixer la date du ban, avaient pour mission essentielle de s'assurer que les raisins avaient atteint la parfaite maturité à l'ouverture du ban. »

Vendanges à Parnay en 1931

Cette pratique avait l'avantage d'empêcher les dégâts dans les vignes et de réprimer tout maraudage. Au cours du mois d'octobre, le processus en usage était le même dans tous les vignobles. Les seigneurs ou baillis, consuls, syndics ou échevins, désignaient des prud'hommes. Ils étaient chargés de contrôler la maturité du raisin et dès que celle-ci était reconnue, le ban des vendanges était levée et les vendanges commençaient.

Sous la Révolution française, la Constituante vota une loi en 1794 abrogeant tout ban (tout interdit). Il y était expliqué : « Chaque propriétaire sera libre de faire sa récolte de quelque nature qu'elle soit, à l'époque qui lui conviendra, pourvu qu'il ne cause aucun dommage aux propriétaires voisins. Cependant, dans les pays où le ban des vendanges est en usage, il pourra être fait chaque année, un règlement par le Conseil de la commune. »

Le droit de réglementation du conseil communal s'exerçait pour « toutes vignes non closes ». Il fut abrogé en 1885 mais la grande majorité des conseils municipaux des communes vigneronnes continuèrent à fixer la date de début des vendanges. De plus, il était spécifié que « Le règlement portant publication du ban dès vendanges doit aussi fixer le jour avant lequel il sera défendu de grappiller dans les vignes. Il devra aussi rappeler que les grappilleurs ne peuvent y entrer avant le lever ni après le coucher du soleil. Au reste, le grappillage ne peut jamais avoir lieu dans les vignes closes. Dans celles non closes, il doit être interdit même après le jour fixé pour s'y livrer, si les propriétaires de ces vignes ne vendangent qu'après les autres ; les grappilleurs devront attendre pour ces vignes non closes que la vendange y soit faite. »

Vendanges à Parnay en 1950

Parnay autrefois ...

Les battages

Départementale 947

entre Montsoreau et Parnay

Travail dans les vignes

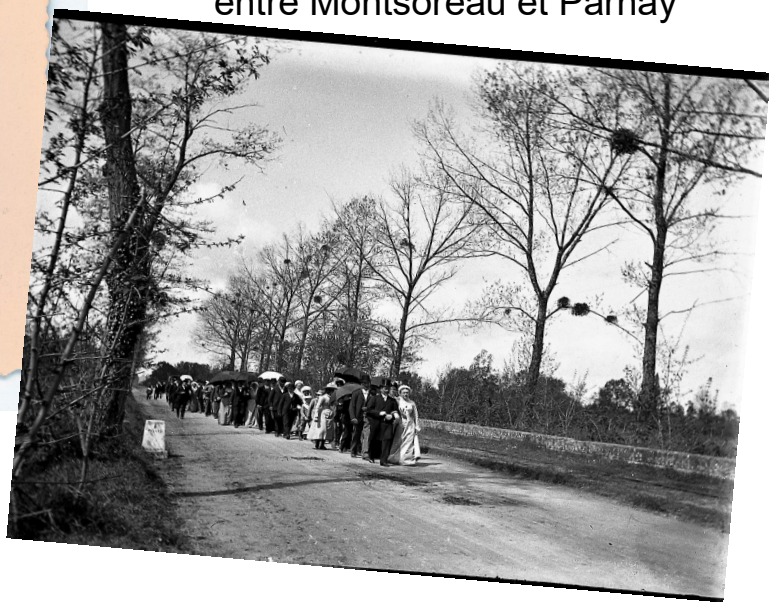

Remerciement à M. Gilles Moreau pour la transmission et son autorisation de publication des photos

VU DANS LA PRESSE

PARNAY 30 JUIN 2018

Des livres remis aux élèves de l'école en partance pour le collège

Les élèves ont interprété une chanson pour remercier les donateurs.

Jeudi, une petite cérémonie était offerte par la mairie afin de récompenser les élèves de CM2 de l'école de Parnay. Ces derniers, qui intégreront le collège à la prochaine rentrée, ont reçu, dans le cadre de l'opération « Un livre pour les vacances » lancée par le ministre de l'Education nationale, le livre des Fables de la Fontaine ainsi qu'une BD, « Le petit Léonard », remise par l'Association des parents d'élèves, afin de rappeler leurs voyages effectués en septembre à Amboise et au Clos Lucé. En guise de remerciements, les enfants ont interprété une chanson, avant de partager un goûter.

PARNAY

L'école publique a ouvert ses portes

L'école de Parnay, l'un des établissements du Regroupement Pédagogique Intercommunal de la Cote, a ouvert ses portes jeudi 24 mai. L'occasion pour les parents des enfants scolarisés à l'école et les nouvelles familles de visiter les classes, de faire connaissance avec l'équipe enseignante et de découvrir le travail réalisé dans les classes de CE2, CM1 et CM2, à partir d'une exposition installée sous le préau de l'établissement. Ils ont pu constater que les Cours moyens 2e année travaillent sur des projets communs avec le collège Delessert.

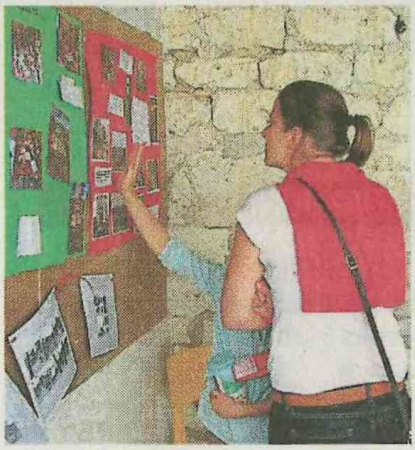

Les familles découvrent le travail réalisé par les enfants.

PARNAY 09 JUIL. 2018

Onze familles ont adopté des poules

La conseillère municipale Andréa Fiedermutz avait lancé, il y a quelque temps, une action en proposant à la municipalité d'offrir des poules pondeuses aux familles parnaisiennes le désirant. Mardi dernier, les gallinacés ont été remis aux intéressés avec un sac de grains, à la salle du Moulin de Béniquet. Cette année, onze familles ont adopté deux poules compostteuses, offertes par la municipalité, contre bons soins. Un contrat d'adoption a été signé entre la commune et les adoptants. L'objectif est de réduire les déchets, sachant qu'une poule mange environ 150 kg d'aliments par an. Cela représente une réduction de 300 kg de déchets dans la poubelle. À cela, s'ajoute le plaisir de consommer des œufs frais, une poule pondant environ 300 œufs par an.

L'élue Andréa Fiedermutz est à l'origine de cette action.

PARNAY

06 août 2018

Abattage ou saccage ?

Le récent tronçonnage d'arbres en bords de Loire soulève colère et questions du côté des élus. Le maire Eric Lefièvre s'exprime.

Un abattage qui détériore faune et flore, le maire Eric Lefièvre (en médaillon), alerté par des promeneurs, s'interroge.

Début juin, des promeneurs ont alerté le maire sur le tronçonnage d'arbres en bords de Loire d'une étonnante ampleur.

Après s'être rendu sur place, au vu des dégâts visuels et de l'environnement, le maire Eric Lefièvre est allé voir le PNR (Parc naturel régional) et la DDT (direction départementale des Territoires) afin de connaître le nom de l'entreprise.

« Nous essayons de préserver les bords de Loire et aujourd'hui, on fait disparaître toute la faune et la flore. Ces bords de Loire boisés sont importants pour les randonnées qui font partie du GR3. C'est aussi grave pour les pêcheurs qui ne peuvent plus accéder. C'est une zone qui est particulière entre Montsoreau et Saumur, empruntée par les vélos tout en sachant que toute cette partie communale sont des parcelles privées. Cette zone concernée est classée Znp2 et est destinée à couvrir et protéger strictement les secteurs les plus sensibles du territoire caractérisés par leur rattachement au réseau Natura 2000. La zone N et ses différents secteurs doivent permettre d'assurer une protection adaptée dans chaque secteur en tenant compte de sa sensibilité patrimoniale et environnementale. C'est une entreprise privée qui a acheté les parcelles pour débiter le bois ».

Le périmètre de protection des Monuments historiques

La question que se pose le maire est la suivante : *« Est-ce que cette entreprise peut tout faire et n'importe quoi à partir du moment où elle est propriétaire dans une zone classée qui fait partie du PNR, Natura 2000 et qui fait l'objet d'une attention particulière au niveau de l'Agglo pour la mise en valeur du patrimoine. Je ne veux en rien bloquer l'économie locale mais on peut se poser la question par rapport aux dégâts où l'on a détruit complètement le bord de Loire. Quel est le pouvoir des administrations pour limiter cela. En résumé, l'entreprise d'abattage aurait dû faire une demande d'autorisation d'abattage auprès de la mairie que l'on doit transmettre à la DDT au service concerné. Étant donné que cette zone se trouve dans le périmètre de l'église, il eut été nécessaire de consulter les bâtiments de France pour avis. En effet, une partie de la zone N est concernée par les périmètres de protection des monuments historiques. À l'intérieur de ces périmètres, l'avis de l'architecte des Bâtiments de France est requis préalablement à tout projet de construction de transformation, de modification ou de déboisement ».*

« On se sent démuni »

« Est-ce un abattage en règle ou un saccage ? », s'interroge le maire furieux. *« Même les chemins ont été massacrés même si ce sont des parcelles privées. Les entreprises ont des droits mais aussi des devoirs. L'entreprise d'abattage a utilisé les chemins communaux pour tirer les troncs d'arbres. J'attends des réponses des administrations qui tardent à venir mais j'ai envie d'avertir les communes aux alentours. On peut faire, mais pas n'importe quoi. Même si on est autorisé à abattre des arbres, est-ce qu'il faut raser les parcelles ou faire des coupes élégantes ? Quels sont les moyens pour contrôler cela ? On se sent démuni... »*

PARNAY 21-07-2018

Futur aménagement paysager

Evoqué en conseil mercredi, il se situera entre la mairie et la boulangerie.

Le maire, Eric Lefièvre, a exposé, lors du Conseil municipal du mercredi 18 juillet, le dossier de consultation des entreprises relatif à l'aménagement élaboré par le cabinet TALPA, maître d'œuvre, et de l'estimation financière incluant la création de toilettes publiques et la démolition de la maisonnette, située sur la parcelle achetée à Mme Delgorge.

« Le montant s'élève, avec les toilettes, à 132 959 € HT. Nous avions dit que nous réaliserions ce projet en fonction des subventions que nous aurions. Nous avons 59 % de subventions et en plus nous avons eu la bonne surprise que les travaux de la rue Valbrun nous reviendraient moins cher. Sur 107 000 €, ce coût ne comprend pas les toilettes, nous avons une subvention de la DETR (N.D.L.R. : Dotation d'équipement des territoires ruraux) *de 29 133 €, un fonds de concours de l'Agglo de 29 133 € et du SDIL de 19 422 €, soit un total de 77 688 € »*, explique Eric Lefièvre.

Plateaux ralentisseurs : une histoire de hauteur de pente

Après que chacun des élus se soit exprimé, le Conseil a validé, par huit voix pour et une abstention, le dossier de consultation des entreprises et l'estimation financière correspondante. Un dossier de demande de subvention sera déposé pour le financement des toilettes.

« A la suite de ma demande, l'ADT a effectué une expertise sur la réalisation du plateau ralentisseur devant la boulangerie et la modification de celui se trouvant devant la mairie. M. Métayer, de l'ADT, qui a effectué cette analyse, a constaté que les pentes des deux rampants relevées sur le premier mètre sont environ de 10 %. Sur le plateau de la mairie, les pentes sont de 5 % côté Saumur, de 5 % sur les rives côté Montsoreau et de 3 % dans l'axe. La pente de l'amorce diminue l'effet du rampant côté coteau », précise le maire.

Ce dernier propose, sur le plateau de la boulangerie *« de modifier les rampants pour les ramener à 5 % en allongeant la longueur du rampant de 2,50 m à 3 m, à la place de 1,50 m »*. Et sur le plateau de la mairie, coté Montsoreau, *« de reprendre l'amorce et la partie supérieure du plateau sur 2 m, pour avoir un rampant de 5 % sur une longueur de 1,50 m en axe et 2 m en rive, ou de reprendre l'amorce et la partie supérieure du plateau sur 4 m pour avoir un rampant de 5 % sur une longueur de 2 m en axe et en rive »*. Contact sera pris avec l'Entreprise RTL, afin de réaliser les modifications souhaitées, tout en conservant la zone limitée à 30 km/h devant la boulangerie.

Parnay. Un aménagement sera réalisé entre la mairie et la boulangerie, la maisonnette (à gauche) sera détruite et des toilettes seront créées.

Un réseau d'évacuation des eaux à l'église

Lors de la séance de travail de mercredi, le Conseil municipal a aussi étudié différents dossiers, dont les problèmes d'eaux pluviales à l'église.

Evacuation des eaux à l'église. Les élus prennent connaissance des devis relatifs à la pose de gouttières et l'évacuation des eaux pluviales sur la façade sud de l'église, à savoir la création du réseau d'évacuation des eaux pluviales, par l'Entreprise Hory-Chauvelin, pour un montant de 5 558,07 € HT, somme à laquelle il convient d'ajouter la fourniture et la pose de gouttières pour un coût de 1 883,22 € HT. *« Ces travaux sont indispensables à la protection de l'édifice dont le mur s'altère rapidement et seront réalisés sous conditions des accords des Bâtiments de France »*.

Familles rurales. Le Conseil valide la subvention de 230 €, à Familles rurales Loire et Coteau, concernant le financement de la section petite enfance du 2e trimestre 2018.

Aire de fitness. La Société PCV Collectivités d'Échiré a établi un devis pour l'aménagement d'une aire de fitness sur le terrain situé entre la mairie et la boulangerie, pour un montant de 9 197 € HT. Par huit voix pour et une abstention, l'Assemblée valide l'aménagement de cette aire de fitness en plein air, sous réserve de l'obtention d'une subvention de la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire, auprès de laquelle une demande sera faite.

Ecole. Une subvention de 800 € est accordée à la Coopérative scolaire de l'école de Parnay, afin de soutenir financièrement le voyage scolaire.

Adhésion. La commune adhère à l'Association des maires ruraux du Maine-et-Loire pour un montant de 90 € au titre de l'année 2018.

Plan local d'urbanisme (PLU). Le maire présente les modifications proposées au Plan local d'urbanisme de Parnay sur les zones qui pourraient être classées 1AU et 2AU. *« Les modifications proposées par la Communauté d'agglomération Saumur Val de Loire seront à valider en septembre prochain »*.

Parnay, l'église Saint-Pierre.

Isolée au milieu des vignes, sur le rebord du coteau qui domine la Loire à Parnay, la petite église Saint-Pierre est devenue l'emblème de ce que l'on appelle « la Côte », chapelet de villages, bordant le fleuve royal, de Saumur à Montsoreau.

LE SAUMUROIS VU DU CIEL 13 août 2018

Parnay - l'église Saint-Pierre. Isolée au milieu des vignes, sur le rebord du coteau qui domine la Loire à Parnay, la petite église Saint-Pierre est devenu l'emblème de ce que l'on appelle « la Côte », chapelet de villages bordant le fleuve royal, de Saumur à Montsoreau. Photo SIPA OF - Philippe CHÉREL

Nous mettons en vente depuis lundi un album photo intitulé « L'Anjou vu du Ciel ». Des Mauges au Segréen ; du pays d'Ancenis jusqu'au Saumurois lumineux ; d'Angers au Baugeois... Les sites réunis (tous identifiés et légendés de manière circonstanciée) ont été choisis avec soin par nos rédactions, avec la complicité du Conseil départemental.

« L'Anjou vu du ciel », hors-série Ouest France-Le Courrier de l'Ouest. 112 pages, 8,90 € chez les marchands de journaux.

LES PAUSES MUSICALES
DE LA PAROISSE
4ème Edition
Mercredi 11 JUILLET 2018
à l'église Saint-Pierre de PARNAY

1 8 JUIL. 2018

PARNAY

L'ensemble Palestrina très applaudi

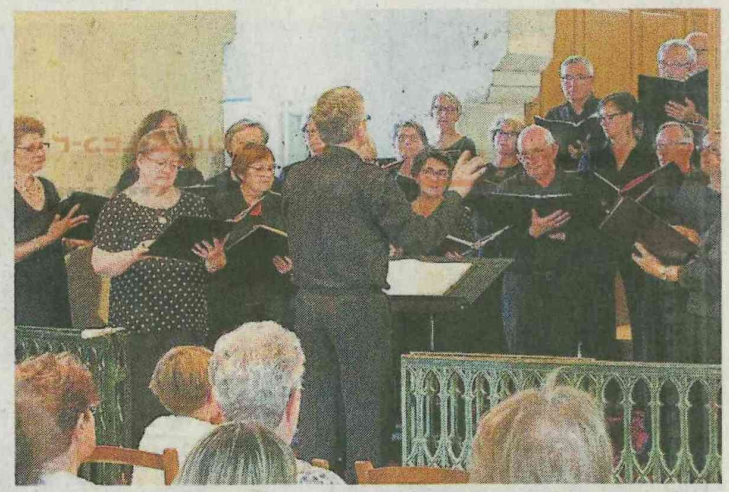

L'ensemble Palestrina a offert un concert de qualité au public.

L'ensemble Palestrina animait le 2e concert des Pauses musicales, organisé par la Paroisse Saint-Vincent-des-Coteaux de Saumur, mercredi dernier à l'église de Parnay. Devant un auditoire venu, en nombre, l'ensemble vocal Palestrina, dirigé par le chef de chœur Aldo Zanotti, a offert une belle prestation à son auditoire.

Le prochain concert des Pauses musicales a lieu ce mercredi, de 18 heures à 19 heures, à l'église de Turquant. Clarisse Beillard, récit théâtralisé et chant, et Séverine Vidal, harpe celtique et chant, proposeront « Si la harpe m'était contée ».

LA FÊTE DES VOISINS

Vendredi 29 JUIN 2018

PARNAY 04 JUIL. 2018

L'ambiance régnait à la Fête des voisins

C'est désormais devenu une tradition à Parnay : chaque année, la municipalité organise sur l'esplanade de l'église, la Fête des voisins. Les habitants étaient nombreux, vendredi soir, pour ce moment festif animé par le groupe Les Types à pied, qui a offert une super ambiance sur scène mais aussi en déambulant à travers les tables.

Plus de 8 000 passionnés de vélo rétro ont répondu présent aux différentes boucles partant de Saumur.

La boucle Anatole Laguibole de 40 km, traversait Parnay.

1 600 adeptes de la petite reine se sont lancés sur les bords du plus long fleuve de France, en mode rétro.

Une 1ère dégustation de saveurs locales a été très appréciée, par l'ensemble des randonneurs, sur le parking de la boulangerie de Parnay.

Un grand merci à tous les bénévoles !!!!

SERVICES MÉDICAUX

Médecins :	**- Dr Nalin Laurence**	
	8, rue de la Loire 49730 Varennes-S/Loire	**02.41.51.72.14**
	- Dr Tardy Christian	
	8,rue de la Loire 49730 Varennes-sur-Loire	**02.41.67.54.04**
	- Dr Rodriguez Nicolas	
	59, avenue Rochechouard 49590 Fontevraud-l'Abbaye	**02.41.51.71.09**
Pharmacies :	**Pharmacie Bourgeois**	
	55,avenue Rochechouard 49590 Fontevraud	**02.41.51.71.13**
	Pharmacie Girault	
	18, rue de la Loire 4973 Varennes-sur-Loire	**02.41.51.72.28**
Infirmiers :	**Mme Dézé Odile**	
	9, rue de la Bate 49730 Turquant	**02.41.51.32.61**
	M. N'GUYEN Bao	
	8, rue de la Loire 49730 Varennes-sur-Loire	**02.41.38.17.13** **06.72.20.93.57**
	M. SAWADOGO Gaël	
	8, rue de la Loire 49730 Varennes-sur-Loire	**06.12.69.39.90**
Masseur-Kiné :	**M. CATIN Michel**	
	8, rue de la Loire 49730 Varennes-sur-Loire	**02.41.51.78.65**
Pédicure-Podologue :	**Mme ANNEREAU-GUEDON (mardi et vendredi de 9h à 19h-A domicile lundi et jeudi)**	
	8, rue de la Loire 49730 Varennes-sur-Loire	**02.41.67.59.85** **ou 06.62.47.38.72**
Orthophonistes :	**Mme SEURAT Héloîse (mercredi et jeudi)**	
	8, rue de la Loire 49730 Varennes-sur-Loire	**06.59.47.44.83**
	Mme BAREAU Virginie (mercredi et jeudi)	
	8, rue de la Loire 49730 Varennes-sur-Loire	**06.01.74.73.26**
Psychiatres :	**Mme LEBREUILLY-PAILLARD Armelle (lundi, mercredi, jeudi et vendredi**	
	8, rue de la Loire 49730 Varennes-sur-Loire	**02.49.19.01.29**
	M. BENFARDJALLAH	
	8, rue de la Loire 49730 Varennes-sur-Loire	**06.44.93.73.05**

COMMERCES ET ENTREPRISES A PARNAY

La Boulangerie de Parnay - 18, route de Saumur **02.41.03.10.97**

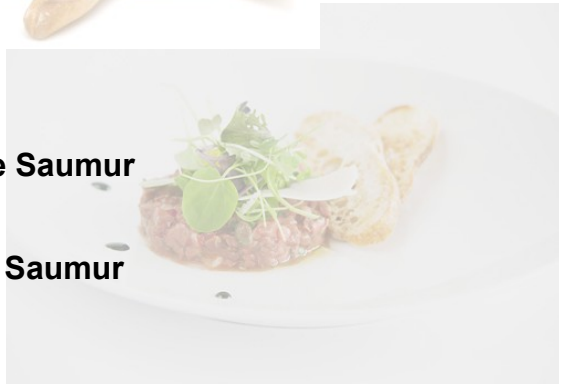

Le Restaurant « La Mangeoire » - Route de Saumur **02.41.40.12.23**

Le Restaurant « La Gabelle » - 1, route de Saumur **02.41.38.16.91**

LES VITICULTEURS

Domaine des Glycines	**10, rue Valbrun**	**02.41.38.11.07**
Domaine Roc Fontaine	**07, ruelle des Bideaux**	**02.41.51.46.89**
Domaine des Closiers	**08, rue Valbrun**	**02.41.38.12.32**
Domaine Val Brun	**74, rue Valbrun**	**02.41.38.11.85**
Domaine de Rocheville	**Les Hauts de Valbrun**	**02.41.38.10.00**
Château Yvonne	**16, rue Antoine Cristal**	**02.41.67.41.29**
Château de Parnay	**01, rue Antoine Cristal**	**02.41.38.10.85**
Château de Targé	**chemin de Targé**	**02.41.51.11.50**

LES ENTREPRENEURS

COME Cyril-Entreprise de maçonnerie/taille de pierre **06.83.41.83.44**

GORY Mathieu-Entreprise de maçonnerie/taille de pierre **06.98.82.45.16**

SD' COIFF (Coiffeuse à domicile) **06.47.47.55.22**

La Commune de Parnay fait partie de la Paroisse Saint-Vincent des Coteaux de Saumur.

Une paroisse est un territoire, mais se veut principalement une communauté d'hommes et de femmes au service de tous …

Si vous souhaitez en savoir plus sur notre Paroisse ou éventuellement contribuer à sa mission, nous vous accueillons avec joie.

Contacts : 06 19 93 81 10.

Le nouveau site de la paroisse est en ligne :

www.diocèse49.org. Paroisse saint-vincent-des-coteaux-de-saumur

Le Calendrier des messes est affiché à l'église de Parnay, à l'extérieur sous le porche.

Le calendrier des évènements à PARNAY
pour les prochains mois
A VOS AGENDAS !!!

MESSE DES VENDANGES

Célébrée par l'Abbé Stéphane Poirier,, le dimanche 16 septembre, à 11 h 00, à l'église Saint-Pierre de Parnay. La cérémonie sera par l'Harmonie de Chacé-Varrains, en présence de la Commanderie du Taste de Saumur et de la Confrérie des Sacavins d'Anjou.

A partir de 12 h 00, un apéritif , offert par la Municipalité et les Viticulteurs de Parnay, sera servi sur l'esplanade de l'église.

LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE

Le samedi 15 et dimanche 16 septembre, l'église Saint-Pierre de Parnay

sera ouverte au public de 14 h 30 à 18 h 00. Entrée libre.

COMMÉMORATION DU 11 NOVEMBRE 1918 à 11 h 00

Suivi d'un vin d'honneur à la salle municipale, à coté de la mairie.

LES VŒUX DU MAIRE

Le vendredi 11 janvier 2018, à 19 h 00, à la salle des loisirs (2, chemin du Béniquet)

Le prochain Conseil Municipal aura lieu,
Mercredi 10 Octobre 2018 à 18 h 30, à la mairie.